



RAPPORT CONCERNANT LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DES ILES
DU PACIFIQUE POUR LA PERIODE COMPRISE ENTRE LE 1er JUILLET 1951
ET LE 30 JUIN 1952

Note du Secrétaire général

En application du paragraphe 3 de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 mars 1949, à sa 415ème séance, le Secrétaire général a l'honneur de soumettre* aux membres du Conseil de sécurité le rapport qu'il a reçu du représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période comprise entre le 1er juillet 1951 et le 30 juin 1952.

* La Section de distribution des documents ne dispose que d'un petit nombre d'exemplaires du présent rapport.

